

REGLEMENT

ARTICLE 1 : L'association de couture Du Bout des Doigts de Pamproux organise « LES PUCES DES COUTURIERES ET DES LOISIRS CREATIFS » qui aura lieu Salle socioculturelle Alain Audis, le dimanche 05 octobre 2025 de 10h à 17h.

ARTICLE 2 : Les Pucés des couturières et des loisirs créatifs rassemblent des particuliers qui veulent vendre des articles concernant la couture, le tricot, le patchwork, le cartonnage, le point de croix, le scrapbooking, etc... (Ex : boutons, fils, laines, broderies, linge ancien, dentelles, tissus, papiers, matériel de scrap, rubans, galons).

ARTICLE 3 : La location est payable à l'inscription par chèque ou espèce et n'est pas remboursable. Sauf en cas d'annulation de notre part, du fait d'une possible évolution des conditions sanitaires ou du nombre insuffisant de participants (inférieur à 30 tables). Les chèques seront alors automatiquement détruits en Mairie.

ARTICLE 4 : La réglementation relative à la vente au déballage sera appliquée (décret du 07/01/2009 : déclaration sur l'honneur et registre d'identité notamment). Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non conformes ainsi que de refouler toute personne qui refuserait de respecter le présent règlement.

ARTICLE 5 : Chaque inscription sera définitive dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription accompagnés, du règlement et obligatoirement d'une copie de la pièce d'identité, justifiant de la domiciliation quel que soit le lieu de résidence.

ARTICLE 6 : La réservation complète devra nous parvenir au plus tard le 01 octobre à l'adresse suivante : Magasin BILLON, à l'attention de la sep couture, 19 Place Mendès France - 79800 Pamproux.

ARTICLE 7 : La salle polyvalente sera ouverte à partir de 8h pour les exposants et 10h pour les visiteurs (entrée gratuite).

ARTICLE 8 : Rien ne pourra être accroché sur les murs et sur les grilles. **Les exposants devront attendre la fin de la manifestation (17h) avant de plier leur stand ;** le nettoyage de chaque emplacement incombe à chaque exposant.

Les marchandises invendues en fin de journée ne devront en aucun cas être abandonnées : l'exposant s'engage à les ramener et laisser l'emplacement dans l'état où il l'a trouvé le matin.

ARTICLE 9 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risque et péril. Les organisateurs, et la commune, déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

ARTICLE 10 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Pour plus de renseignements : 06 98 81 58 10

Email : ynmarteau@aol.com

FICHE D'INSCRIPTION PUCES DES COUTURIERES & LOISIRS CREATIFS DU 05/10/25

**(Document à nous retourner dans sa totalité REGLEMENT / Inscription (Ne pas couper)
Nous vous conseillons d'en garder une photocopie)**

M. ou Mme :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Photocopie de la carte d'identité (obligatoire)

N° d'immatriculation voiture :**Marque voiture**

Un emplacement correspond à une table de 120 cm x 80 cm + une chaise + un recul de 100 cm au prix de 3 €

Nbre d'emplacements désiré = x 3 € = €

A régler par chèque à l'ordre de

SEP COUTURE DU BOUT DES DOIGTS

déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et créés (article L 310.2 du Code du Commerce)
- de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321.9 du Code Pénal)
- avoir pris connaissance du règlement et l'accepter

Fait à le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »